

# Journée nationale de sensibilisation sur la généralisation du RAMED

Allocution de  
Monsieur le Ministre de la Santé

27/02/2012  
Ministère de la Santé

Monsieur le Président du Conseil National de l'Ordre National des Médecins,

Monsieur l'Inspecteur Général,

Madame et Messieurs les directeurs centraux,

Messieurs les Directeurs des CHU,

Monsieur le Directeur de l'ANAM,

Monsieur le Représentant du Ministère de l'Intérieur,

Messieurs les directeurs régionaux de la Santé,

Mesdames et messieurs les Délégués,

Mesdames et Messieurs les directeurs des hôpitaux,

...

### **Mesdames et Messieurs,**

L'honneur m'échoit aujourd'hui en présidant les travaux de cette rencontre combien importante, et qui se rapporte à un des grands projets sociaux engagés dans notre pays. Il s'agit du RAMED dont Sa Majesté le Roi, que dieu l'assiste, a décidé la généralisation et dont le déploiement au niveau de tout le territoire national arrive à sa dernière ligne droite après deux années d'expérimentation au niveau de la région Tadla Azilal.

Le RAMED repose sur 3 piliers : l'éligibilité, le panier de soins et le financement. C'est pour cela que nos partenaires privilégiés dans ce chantier sont représentés par le **Ministère de l'Intérieur** et le **Ministère de l'Economie et des Finances**, auxquels s'ajoute l'**ANAM** qui est chargée de l'immatriculation et la préparation des cartes RAMED. Une **commission nationale**, regroupant l'ensemble de ces partenaires, se réunit régulièrement pour arrêter les dispositions à prendre afin de réussir la généralisation de ce régime.

Comme vous le savez, le RAMED est l'un des régimes de la couverture médicale de base qui a la particularité de s'adresser à la population pauvre et vulnérable estimée à près de 8 millions et demi d'habitants. Cette population a toujours souffert de difficultés d'accès aux soins alors qu'elle en a le plus besoin. Avec la généralisation du RAMED, cette population reprend de l'espoir dans l'accès aux soins à un moment où notre nouvelle constitution en fait, dans son article 31, un droit fondamental pour tous. La crédibilité de cette reprise d'espoir repose sur vous mesdames et messieurs. C'est sur vous que reposera l'effectivité du bénéfice de ce droit et la réussite de la généralisation du RAMED.

Si je vous dis cela, ce n'est pas pour nous décharger de cette responsabilité, mais parce que nous sommes « mal placés » pour la réussir. C'est vous qui êtes dans la **proximité** et c'est à travers vous que l'action de l'Etat en matière de santé se réalise et se concrétise.

Nous nous sommes toujours plaints de la non-solvabilité de notre clientèle majoritairement indigente. Avec la généralisation du RAMED, nous entamons une nouvelle ère caractérisée notamment par la séparation entre la mission de prestation de soins et le souci de financement de la santé qui reste, par ailleurs, un enjeu majeur dans le développement de notre système de santé. En effet les usagers des établissements de soins auront des statuts identifiés et l'effort de financement de l'état bénéficiera à ceux qui en ont le plus besoin.

Nous sommes aussi conscients qu'à « l'impossible nul n'est tenu ». C'est pour cela que le plan de déploiement du RAMED, duquel vous allez prendre connaissance aujourd'hui, a été fondé sur du réalisme, sur ce qui est « possible » ; mais nous voulons que ce « possible » soit « effectif », soit fait avec empathie pour qu'il soit utile et pour que les solutions aux insuffisances soient d'un apport efficace. Dans ce sens, nous avons envisagé ce déploiement en trois phases :

- **une phase de démarrage** de la généralisation qui va s'étaler sur 3 mois qui consistera en une réorganisation des services et une mobilisation des professionnels de la santé pour accueillir les bénéficiaires du RAMED. Un effort particulier sera fait dans cette phase pour faciliter l'accès des bénéficiaires à certaines prestations

couteuses comme les implants, les prothèses et certain matériel médical. Mais c'est de la qualité de l'accueil des RAMEDISTES que dépendra le succès de ce démarrage.

- Cette phase sera suivi d'une **phase de soutien** qui se prolongera jusqu'à la fin de l'année 2012 et au cours de laquelle un effort de redéploiement des ressources humaines et matérielles sera consenti pour assurer le fonctionnement optimal d'un certain nombre de pôles de spécialités.
- Quant à la troisième **phase de consolidation**, elle se confondra avec notre plan d'action 2012-2016 qui est en cours de finalisation et qui fixe parmi ses priorités la pérennisation de la généralisation du RAMED.

Dans ces trois phases, les **Directeurs régionaux de santé** auront un rôle de chefs d'orchestre, ils auront tous les pouvoirs leur permettant de mener à bien cette généralisation. Je leur demande de mettre en place un observatoire régional pour suivre au quotidien, en collaboration avec les autorités locales, l'exécution de ce programme de généralisation du RAMED.

### **Mesdames et Messieurs,**

Les bénéficiaires du RAMED sont tous rattachés à un **centre de santé** et donc à des médecins généralistes. C'est une occasion pour nous de consolider notre système pyramidal et d'asseoir les prémisses d'une **responsabilité populationnelle**. A ce titre, les attributions de ces médecins de centres de santé seront bien définies et les **filières de soins** seront formalisées notamment celles en rapport avec la prise en charge du diabète et de l'HTA.

Ce niveau de premier contact des RAMEDISTES avec notre système de santé sera déterminant dans la satisfaction des besoins de cette population et dans son orientation en cas de recours hospitalier. C'est pour cela que je compte sur vous pour sensibiliser l'ensemble des médecins chefs des établissements de soins de santé de base, et par leur biais le reste du personnel de santé, sur la nécessité de s'organiser pour accueillir, prendre en charge et bien orienter la population.

La préparation des **hôpitaux** pour une prise en charge de qualité des bénéficiaires du RAMED revêt également un caractère important et déterminant dans l'accès aux soins. Des **guichets RAMED** bien identifiés doivent être mis en place au sein des services d'accueil et d'admission ainsi que des **unités d'assistance sociale** pouvant recevoir tout RAMEDISTE qui a besoin d'orientation ou qui a des difficultés d'accès aux services hospitaliers.

De même pour faciliter l'accès à l'hospitalisation, des caravanes médicales spécialisées seront organisées dans toutes les provinces où le taux d'hospitalisation ne dépasse pas 1,5 %, et ce en attendant la mise en œuvre de notre plan de mise à niveau et de renforcement des hôpitaux pour la période 2012-2016.

Je ne terminerai pas ce mot sans mettre en exergue le rôle que doivent jouer les CHU dans la prise en charge des RAMEDISTES. Je viens de présider leurs Conseils d'Administration et j'étais agréablement surpris de voir qu'ils ont tous fait de la préparation au RAMED une de leurs priorités d'actions pour l'année 2012. Je leur demande de faire un effort particulier pour bien les accueillir et prendre en charge leurs besoins notamment lorsqu'il s'agit d'une affection lourde et coûteuse ou lorsqu'il s'agit de rendre disponible les implants, les prothèses et le matériel médical.

**Mesdames et Messieurs,**

Nous sommes réunis aujourd'hui pour saisir une grande opportunité, celle de restaurer la confiance de la population pauvre et vulnérable dans notre système de santé. Alors soyons au rendez-vous avec cette opportunité et avec les attentes de la population marocaine dans leur système de santé.